



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des Examens et Concours

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES

Une session d'examen en vue de l'attribution d'une certification complémentaire est organisée au titre de l'année 2012 dans les secteurs disciplinaires suivants :

► **les arts : ce secteur comportera 2 options : Cinéma et audiovisuel ; Théâtre**

Il concerne des enseignements artistiques dans les classes des collèges et lycées pour lesquels il n'existe pas de sections de concours au CAPES.

► **l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique**

Ce secteur concerne les sections européennes des collèges et lycées.

► **le français seconde langue**

Ce secteur concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation et d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

► **l'enseignement en langue des signes française**

Ce secteur concerne les enseignants qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (LSF), dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leur concours.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'examen s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.

INSCRIPTIONS SUR DOSSIER

Les inscriptions s'effectueront :

- du 03 janvier 2012 à partir de 12 heures au 27 janvier 2012 jusqu'à 17 heures.

Les dossiers d'inscription seront téléchargeables sur le site Internet du Rectorat de l'académie de Limoges à partir du 03 janvier 2012

<http://www.ac-limoges.fr/>

Attention : Un dossier d'inscription par secteur et par option.

Les dossiers, accompagnés d'un rapport de cinq pages dactylographiées maximum, **établi en trois exemplaires**, devront impérativement être adressés

au Rectorat, DEC/2, Concours enseignants,
13, rue François Chénieux – 87031– LIMOGES cedex

au plus tard le 27 janvier 2012, le cachet de la poste faisant foi.

Toute demande d'inscription postée hors délais sera déclarée irrecevable.